

Association des Elu(e)s Français(es) d'Origine Béninoise (EFOB)  
3 chemin des Pras  
27400 Heudebouville

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 1er juin 2013**

Le 1er juin 2013 à 10 heures, les fondateurs de l'association EFOB se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de Heudebouville Place Paul VAUR.

Sont Présents :

- ZOUTU Hubert 3 chemin des Pras 27400 Heudebouville
- AVOGNON ZONON Clémence 9 avenue Pablo Picasso 94120 Fontenay-sous-Bois
- AISSI Faustin 17 allée des Saltimbanques 59650 Villeneuve d'Ascq
- OUABI Isdeen 3 rue de la Libération 77220 Tournan-en-Brie
- MEHOU LOKO Martial 5 rue des Terres Rouges 77680 Roissy-en-Brie
- AGBESSI Marie 163 rue des Fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq
- ALAPINI Camille 35 rue Rabelais 59160 Lomme
- YAHOUEDEHOU Servais 16 rue de l'Herminière 77700 Serris
- ADJIBI Barnabé-Patrice 1 allée des Héraults d'Armes 59700 Marcq-en-Baroeul
- OSSENI Ibrahim 80A route de Nozay 91620 La Ville du Bois
- MIGNONDO C. Augustin 22 allée des Eaux Bonnes 77500 Chelles
- SAIZONOU Pierre 2 rue Claude Peyrot 12100 Millau

L'assemblée générale désigne *Hubert ZOUTU* en qualité de président de séance et *Clémence AVOGNON ZONON* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration
- élection des membres du bureau
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

*Des amendements ont été apportés au projet de statuts*

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration, les élus présents membres fondateurs de l'EFOB dont les noms figurent en tête du présent procès-verbal.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « date ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

**3<sup>ème</sup> délibération** : Le conseil d'administration élit en son sein le bureau qui est composé de:

-Président:*Hubert ZOUTU 3 chemin des Pras 27400 Heudebouville*

*-Première Vice-Présidente AVOGNON ZONON Clémence 9 avenue Pablo Picasso 94120 Fontenay-sous-Bois*  
*-Deuxième Vice-Président AISSI Faustin 17 allée des Saltimbanques 59650 Villeneuve d'Ascq*  
*-Secrétaire Général OUABI Isdeen 3 rue de la Libération 77220 Tournan-en-Brie*  
*-Secrétaire Général adjoint MEHOU LOKO Martial 5 rue des Terres Rouges 77680 Roissy-en-Brie*  
*-Trésorière AGBESSI Marie 163 rue des Fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq*  
*-Trésorier adjoint ALAPINI Camille 35 rue Rabelais 59160 Lomme*  
*-Porte-Paroe YAHOUEDEHOU Servais 16 rue de l'Herminière 77700 Serris*

Les membres du bureau ainsi élus acceptent leurs fonctions

**Signature**